



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le jeudi 15 mai 2025 à compter de 19 h 04.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Emond, Maire
Monsieur Pierre Lavigne, conseiller
Madame Jessica Ebacher, conseillère
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Éric Emond.

Est également présente :

Madame Carole Pigeon, secrétaire Adhoc

Sont absents :

Madame Annie Gentesse, conseillère
Monsieur Sylvain Masson, conseiller
Monsieur Patrice Paillé, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Séance extraordinaire du 15 mai 2025

2. MOT DE BIENVENUE

2.1 Mot du maire

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 mai 2025

4. DOSSIERS MUNICIPAUX

4.1 Appel de projets concernant les lots 5 559 140, 5 327 110 et 5 409 024 situés à l'arrière de l'hôtel de ville

5. URBANISME

5.1 Avis de motion et adoption du premier projet 437-52 Modification de la zone R11- et P-6

6. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Embauche - Pierre-Michel Larouche, pompier

7. LOISIRS ET COMMANDITES

7.1 Autorisation - Club optimiste St-Cyrille de Drummond

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 15 mai 2025



7662.05.25

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025

Le quorum est constaté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. MOT DE BIENVENUE

2.1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous.

3. ORDRE DU JOUR

7663.05.25

3.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025

Considérant que la présente séance extraordinaire a été transmise aux membres du Conseil municipal conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jessica Ebacher
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Que le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DOSSIERS MUNICIPAUX

7664.05.25

4.1. APPEL DE PROJETS CONCERNANT LES LOTS 5 559 140, 5 327 110 ET 5 409 024 SITUÉS À L'ARRIÈRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant le contexte économique qui ne cesse de monter en flèche;

Considérant que lors de consultation avec divers comités, le manque de logement était problématique (logements pour personnes âgées, terrains, maisons);

Considérant qu'il existe un plan d'aménagement concernant les lots 5 559 140, 5 327 110 et 5 409 024, terrains situés à l'arrière de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover (voir Annexe A);

Considérant l'importance de maintenir des services de qualité et d'assurer la pérennité de l'école;

Considérant qu'il est criant de diversifier l'offre résidentielle pour répondre aux besoins des résidents de Saint-Cyrille-de-Wendover, actuels et à venir, afin de faciliter leur intégration de façon harmonieuse dans la communauté;

Considérant le besoin de bonifier et de maintenir l'attractivité du village pour les citoyens en augmentant la quantité et la diversité des logements disponibles en



fonction de leurs besoins et en fonction de la diversité de la population (locatif, familles, monoparentales, aînées et jeunes);

Considérant qu'il est vital de développer un projet domiciliaire dans le noyau villageois, près des services de proximité afin d'accueillir les résidents désirant rester à Saint-Cyrille-de-Wendover près de leur famille, et donc près des lieux d'activités;

Considérant le débalancement démographique de Saint-Cyrille-de-Wendover;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le préambule fait partie intégrante du présent appel de projets;

Et que le Conseil autorise les organismes et promoteurs à déposer un projet selon les critères énoncés à l'appel de projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. URBANISME

7665.05.25

5.1. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET 437-52 MODIFICATION DE LA ZONE R11- ET P-6

Attendu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le règlement de zonage numéro 437 le 21 novembre 2019;

Attendu que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover peut amender ledit règlement;

Attendu que le conseil municipal entend modifier diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 afin, notamment, afin de permettre de la densification dans la zone R-11;

Attendu que la demande et le projet de règlement 437-52 visent à :

1. Agrandir la zone P-6 à même la « zone de conservation » de 20 m identifiée au « Plan montrant la situation des lieux » portant le numéro de plan « A3-2955 »;
2. Autoriser les classes d'usage « Habitation trifamiliale et multifamiliale 4 log. », « Habitation multifamiliale 4 à 8 log. » et « Habitation multifamiliale 9 log. et plus » dans la zone R-11.

Attendu le document complémentaire indiquant la nature, la raison et le contexte de la demande déposée Gestion Fauvel Inc. le 10 avril 2025;

Attendu que le conseil municipal juge opportun d'apporter les présentes modifications au règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur Sylvain Jacques le 5 mai 2025;

Attendu que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1) une assemblée de consultation publique sera tenue par l'entremise du maire ou d'une personne désignée par celui-ci en vertu de la loi;

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



Attendu que le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

EN CONSÉQUENCE,

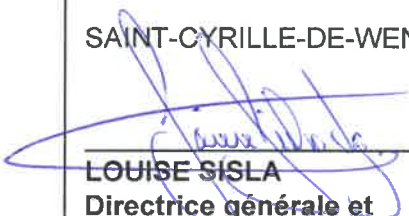
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

Par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement fait référence uniquement à des articles du règlement de zonage numéro 437;
3. L'annexe VI du règlement de zonage « Grille des usages et normes d'implantation par zone » est modifiée par l'ajout d'un « x » vis-à-vis les lignes de référence « Habitation trifamiliale et multifamiliale 4 log. », « Habitation multifamiliale 4 à 8 log. » et « Habitation multifamiliale 9 log. et plus » de la colonne de la zone « R-11 »;
4. L'annexe I du règlement de zonage « Plan de zonage (urbain) » soit modifiée par l'agrandissement de la zone P-6 à même la zone R-11 de manière à y inclure la « zone de conservation » de 20 m identifiée au « Plan montrant la situation des lieux » portant le numéro de plan « A3-2955 »;
5. Le présent règlement modifie tout règlement incompatible avec celui-ci;
6. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER, ce 15^e jour de mai 2025.


LOUISE SISLA
Directrice générale et
greffière-trésorière


ÉRIC EMOND
Maire

Adoption et premier projet : 15 mai 2025
Consultation publique :
Deuxième projet :
Adoption :
Adoption MRC :
Publication :

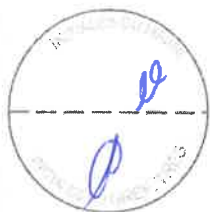
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

7666.05.25 6.1. EMBAUCHE - PIERRE-MICHEL LAROUCHE, POMPIER

Considérant la recommandation du directeur du Service incendie de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover d'une ressource au poste de pompier de la brigade d'incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jessica Ebacher
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques



Il est résolu :

Que le Conseil entérine la nomination de monsieur Pierre-Michel Larouche au titre de pompier au taux horaire convenue à la convention;

Que la formation de pompier 1 soit autorisée au cours de l'année 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS ET COMMANDITES

7667.05.25

7.1. AUTORISATION - CLUB OPTIMISTE ST-CYRILLE DE DRUMMOND

Considérant l'activité "Sécurité sur roues" du Club optimiste St-Cyrille de Drummond le 8 juin 2025 à l'arrière de la caserne d'incendie de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant qu'une randonnée sur la piste cyclable jusqu'au parc Hébert est organisée par le Club optimiste à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

Que le Conseil autorise la tenue de l'activité "Sécurité sur roues" du Club optimiste St-Cyrille de Drummond dont le point de rassemblement se tiendra dans le stationnement de la caserne d'incendie de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover le 8 juin 2025 dès 9 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens afin qu'ils puissent adresser leur question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7668.05.25

9.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Madame Jessica Ebacher

Il est résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Carole Pigeon,
Secrétaire Adhoc

M. Eric Emond,
Maire